

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2022-366
Référence Nomenclature n°8.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale
Service en charge : Affaires Scolaires, Réussite Educative

OBJET : Participation des Communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques

Vu la loi n°83.663 du 22 juillet 1983 modifiée par les lois n°86.29 du 9 janvier 1986, n°86.972 du 19 août 1986.

Vu la circulaire du 25 août 1989 organisant la participation de la Commune de résidence au profit de la Commune d'accueil aux frais de fonctionnement des écoles publiques du 1^{er} degré.

Considérant que le mode de calcul du coût est déterminé sur la base des dépenses et charges de fonctionnement du compte administratif de la collectivité,

Considérant qu'est exclu de ce calcul l'ensemble des dépenses d'investissement et les activités périscolaires,

Considérant que le coût moyen d'un élève en école maternelle s'élève à 1 352.81€ pour l'année scolaire 2021/2022 sur la Commune de Firminy,

Considérant que le coût moyen d'un élève en école élémentaire s'élève à 575.95€ pour l'année 2021/2022 sur la Commune de Firminy,

Considérant que des enfants résidant dans les Communes avoisinantes, sont scolarisés sur la Commune de Firminy, et que chaque année, le Conseil Municipal de la Ville de Firminy doit fixer le coût d'un élève en école maternelle et élémentaire,

Considérant que ce coût sert de base au calcul de la contribution communale qui devra être acquittée par la Commune de résidence des familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles publiques Appelouses,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les montants tels que mentionnés ci-dessus et correspondants aux frais de fonctionnement des écoles publiques afin de fixer la contribution de chaque Commune ayant des élèves scolarisés dans une école publique de la ville de Firminy,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune.

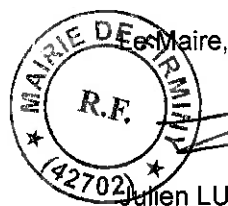
COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2022-366
Référence Nomenclature n°8.1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** les montants tels que mentionnés ci-dessus et correspondants aux frais de fonctionnement des écoles publiques afin de fixer la contribution de chaque commune ayant des élèves scolarisés dans une école publique de la Ville de Firminy,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune.

Ont signé au registre les membres présents.

Firminy, le 5 décembre 2022.



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU LUNDI 05 DECEMBRE 2022

Objet : Participation des Communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 29 Novembre 2022, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Lundi 05 Décembre 2022 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe (à partir de 18h14), Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18h10), M. CHANUT Robert (à partir de 18h20), Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane (à partir de 18h32), M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 19h58), M. PETIT Marc, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

M. CHALAND Christophe (jusqu'à 18h14) à M. MADO Patrick, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18h10) à Mme PINEL ROCHE Arlette, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18h20) à M. ROBERT Loïc, M. ZEDDA Marc à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme BERTOLETTI Christiane (jusqu'à 18h32) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme CREGO Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 19h58) à M. CELLE Denis, Mme PORTAILLER Chantal à M. LEVET Vincent, Mme PERRON Julie à Mme TAING Claire.

SECRETARE DE SEANCE : Mme CAMOSSO Jacqueline.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Said, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

